

BELGIQUE

LA PREMIÈRE CARTE POSTALE

(Suite.)

Copie.

Bruxelles, le 13 juillet 1871.

5^e D^{on}
1^{er} B.

N^o 11.409A

NOTE POUR MONSIEUR LE MINISTRE.

Extrait.

L'approvisionnement existant, quoique considérable, relativement au système actuel, serait insuffisant et la prudence commande de s'assurer un stock excédant la consommation présumée.

Mais avant de reprendre la fabrication, il importerait de modifier la légende imprimée, si elle doit être maintenue. Cette légende est ainsi conçue :

« La circulation de ces cartes s'étend aux localités desservies par
» un bureau formant un canton postal. Ces cartes pourront toutefois cir-
» culer dans tout le Royaume moyennant l'adjonction d'un timbre de
» 5 c^{ts}. »

On pourrait adopter le suivant :

« La circulation des cartes-corr. à 5 c^s est limitée à la province.
» Elle est étendue à tout le Royaume moyennant l'adjonction d'un tim-
» bre de 5 c^{ts}. »

Peut-être serait-il préférable de supprimer ces inscriptions latérales. Les explications qu'elles donnent étaient nécessaires dans le principe afin de vulgariser la connaissance du *Canton postal* que l'on avait choisi comme circonscription, la valeur de cette dénomination étant généralement ignorée du public ; mais elles perdront beaucoup de leur utilité

dès que l'on aura remplacé le canton postal par la province, et nul doute que l'usage des cartes se développant considérablement, la connaissance de leur inscription nouvelle ne se propage dans la même proportion.

Je penche donc pour l'élimination du texte latéral franco flamand, qui est d'ailleurs incomplet, puisqu'il ne mentionne pas la faculté d'expédier les cartes à *certaines pays étrangers*. Or, on ne pourrait, sans l'allonger démesurément, y ajouter ce renseignement.

La suppression de ce texte permettrait de mettre les cartes existantes en rapport avec l'ordre de chose projeté, au moyen de deux coups de ciseaux.

Les cartes seraient ainsi ramenées aux dimensions choisies par l'artiste qui avait dessiné le modèle primitif, dimensions dont les proportions ont été altérées par les additions hors cadre. La surface ainsi réduite suffirait pour répondre au but de la création des cartes, destinées à recevoir des communications laconiques; elle serait en rapport avec celle des cartes à prix réduit, émises par les autres états, car si l'Allemagne a octroyé un format plus grand, on ne doit pas oublier que ce pays perçoit la même taxe que pour les lettres; enfin cette réduction, facilement acceptée du public, puisqu'elle coïnciderait avec une large extension de circulation, restreindrait un peu la substitution de la carte à la lettre missive chose qui, au point de vue de la Recette, est l'écueil à redouter.

J'ajouterai, que dans le service international, le transit en paquets clos, des cartes se paie au poids, comme celui des lettres. C'est une considération qui ne doit pas être dédaignée.

Enfin, dernier motif à invoquer, le retranchement de la légende pourrait sans doute se faire sur les planches galvanoplastiques de manière à ce qu'on pût continuer à s'en servir sous le nouveau régime et commencer immédiatement l'impression des fortes quantités nécessaires pour la mise en vigueur de la loi projetée. On éviterait ainsi le *retard de deux mois au moins* qu'occasionnera la création de nouvelles planches de l'espèce.

Le Directeur des Postes,
(signé) MICHAUX.

Note : Renvoyé à l'avis du Comité des Postes et Télégraphes.

Le Ministre,
(Paraphé) A. WASSEIGE.

BELGIQUE

LA PREMIÈRE CARTE POSTALE

(Suite.)

Comité des Postes et des Télégraphes.

Extrait du procès-verbal de la séance du 10 août 1871.

Membres présents : MM. Vinchent, Girardin et Gife en remplacement de M. Michaux en congé.

Membre absent : M. Bronne, indisposé.

Objet en discussion : « *Extension des limites de circulation de la carte-correspondance à taxe réduite et suppression du texte latéral franco flamand.* »

Le Comité ne peut que recommander la publication de l'ordre spécial comme point de départ des mesures à prendre. Il croit qu'il y aurait lieu de supprimer le texte latéral franco-flamand conformément à la proposition de la 5^e D^{on}, mais insiste pour que les limites de circulation soient indiquées avec toute la publicité désirable.

Le Président,
(signé) FASSIAUX.

Pour extrait :
Le secrétaire,
(Signé) SCHRUERS.

Approuvé :
(Paraphé) A. WASSEIGE.

* * *

N^o 549/8

Malines, le 9 novembre 1871.

En réponse à sa note du 7 de ce mois n^o 110, j'ai l'honneur d'informer M. le D^r du C. des M. que la seule observation que je crois devoir présenter concernant le projet d'ordre à publier est que la date du 15-Xbre me paraît trop rapprochée, attendu que je ne pourrai expédier pour cette date, et les timbres et les cartes-corr.

La circulation des susdites cartes dans l'étendue de chaque province, ne prenant cours qu'à partir du 1^{er} janvier 1872, j'estime qu'il ne peut y avoir d'inconvénient sérieux à reculer la date d'approvisionnement des bureaux de détail au 25 Xbre prochain.

En raison de ce qui précède, je prie M. le D^r Degrelle de vouloir bien proposer la date du 25 Xbre et inviter son collègue de la 6^e D^{on} à dresser pour les expéditions du mois de Xbre un état général modèle K, indiquant les timbres et cartes à envoyer aux bureaux de débit.

M. le D^r de la 7^e D^{on} trouvera ci-joint, en retour, la copie du projet qu'il m'a transmise par sa note précitée, ainsi qu'une proposition de commande à l'Arsenal pour la confection de trois bacs devant servir à retrancher les inscriptions latérales en français et en flamand, se trouvant sur les cartes en magasin.

Je désire que le sieur Kennis, commis dessinateur à l'arsenal se présente dans mes bureaux afin de se rendre compte de la manière dont les bacs doivent être confectionnés.

J'ajouterai que le retranchement des inscriptions aux cartes en question nécessitera probablement, pour quelque temps, l'admission provisoire de deux ouvriers.

Le conservateur du timbre,
FRANTZEN.

* * *

Copie 10/11/71.

Bruxelles, le 9bre 1871.

3^e D^{on}
1^{er} B.

N^o 5292

NOTE POUR LA 5^e DIR^{on}.

En réponse à sa note du 19 ct. 1^{er} bureau n^o 53999 relative à la prochaine extension à la province de la circulation des cartes-correspondance, j'ai l'honneur d'informer M. le D^r des Postes que l'administration a actuellement en magasin environ 1.700.000 cartes-corresp. Elle pourra donc fournir aisément aux bureaux, au 15 décembre, les 500.000 cartes devant former l'approvisionnement du 1^{er} mois.

Vu les mesures qui seront prises incessamment, l'atelier de Malines sera mis à même de faire face à toutes les prochaines exigences du nouveau service.

Quant à la suppression des inscriptions latérales, ce travail n'offrira aucune difficulté : mon collègue de la 7^e D^{on}, dont les attributions comprennent le découpage des cartes, devra prendre des mesures immédiates, pour enlever le texte aux cartes existant en approvisionnement.

De son côté, l'atelier d'impression va se livrer à la fabrication d'une nouvelle planche galvanoplastique qui sera prête à fonctionner bien avant l'épuisement de la réserve.

Les nouvelles cartes auront les dimensions de 0 m. 119 × 0 m. 084 et pourront être mises en circulation au 1^{er} janvier 1872.

L'Ing^r en Ch. D^r,
(s.) BELPAIRE.

* * *

5^e D^{on}
1^{er} B.

Bruxelles, le 14-XI-1871.

N^o 14562a

NOTE POUR LA 7^e D^{on}.

Comme suite à ma note du 19 octobre d^r n^o 13999A, j'ai l'honneur d'informer mes Collègues des 3^e et 7^e D^{ons} que M. le Ministre a modifié sa résolution d'étendre à la province la circulation des cartes-correspondance.

Cette extension sera proposée aux Chambres pour le Royaume entier par un amendement au budget des voies et moyens.

Par suite de cette décision, les chiffres de la consommation présumée de cartes doivent être portés au double de mes prévisions, c'est-à-dire à 5.000.000 par année environ, y compris la circulation cantonale. Cette quantité correspond à 400.000 cartes par mois, en moyenne.

Je dois faire observer que, si la mesure est mise à exécution le 1^{er} janvier prochain, on devra compter sur une consommation triple de la moyenne mensuelle ; c'est la proportion qui a été constatée en janvier de l'année courante. Les approvisionnements faits par le public et le mouvement épistolaire exceptionnel de cette époque explique cette situation. Il devrait donc être fourni aux bureaux pour le 1^{er} janvier de 1200 à 1500 mille cartes au lieu des 500 mille d'abord demandés.

De plus, il importe d'avoir une réserve considérable en magasin, afin de faire face aux insuffisances qui pourraient se présenter. Il ne serait pas impossible que certaines classes de la société ne substituassent la carte correspondance à la carte de visite qui s'échange le jour de l'an : cette transformation amènerait un débit extrêmement considérable de cartes auquel il faudrait pourvoir.

Afin de prévenir les désagréments éprouvés à pareille époque par suite de la non expédition des cartes réclamées par le bureau de Bruxelles directement au Conservateur du timbre, il importerait que ce fonctionnaire fut autorisé exceptionnellement et pour cette fois à expédier instantanément le supplément qui lui serait réclamé directement et d'urgence par les comptables, bien que la règle à tracer à ceux-ci, pour pareille éventualité, n'impliquerait pas formellement cette dérogation.

La situation nouvelle qui résultera de l'extension illimitée des cartes est très incertaine quant au développement éventuel du système et je ne puis que recommander à mes Collègues de prendre leurs dispositions pour faire face à toutes les éventualités subséquentes. Il me serait agréable de recevoir pleine assurance à cet égard.

Je dois faire connaître en terminant que ma direction n'a pas encore reçu, jusqu'à ce jour, la note à son adresse, n° 5292 rédigée par la 3^e Direction en réponse à la note du 19 octobre mentionnée ci-dessus. Cette note est citée par M. le D^r Degrelle, dans ses notes des 9 et 10 novembre courant, comme si elle était expédiée.

Ma Direction se trouve donc dans l'impossibilité absolue, jusqu'à présent, de satisfaire à ces dernières notes.

Le D^r des Postes,
(s.) MICHAUX.

BELGIQUE

LA PREMIÈRE CARTE POSTALE

(Suite.)

7^e D^{on}
N^o 693^c/805^a

Bruxelles, le 16-11-1871.

NOTE POUR LA 5^e D^{on}

Comme suite à sa note du 14/11 n^o 14562 A. j'ai l'honneur de faire remarquer à M. le D^r des P. qu'il sera nécessaire que des instructions précises soient imméd^t données à la conservation du timbre, le délai d'un mois environ qui nous sépare du 25-12 n'étant que tout au plus suffisant pour effectuer le retranchement des deux extrémités des 1200 à 1500 mille cartes à fournir pour le 1^{er} janvier prochain.

Il sera... etc.

... La quantité de 1200 à 1500 mille cartes que mon collègue juge nécessaire pour l'approvisionnement des bureaux pendant le 1^{er} mois pourra paraître exagéré si l'on remarque :

1^o qu'en janvier 1870 il n'a été vendu que 200 mille cartes environ :

2^o que la vente par les bureaux de petites localités ne s'est faite que dans des proportions très réduites et qu'il leur suffirait peut-être, d'un approvisionnement d'une couple de centaines de cartes, alors même que l'on ne prescrirait pas à ces bureaux de découper, autant que possible à coups de ciseaux les extrémités des cartes anciennes qu'ils possèdent encore en très grand nombre. J'indique ce moyen comme indispensable afin d'éviter le renvoi de cartes à découper, qui offrirait de grands embarras de vérification et de réexpédition.

Je ne dois pas laisser ignorer du reste à mon collègue que l'approvisionnement du magasin du Timbre n'est actuellement que 1.700 mille cartes environ, que l'Atelier sera forcé d'utiliser tout son personnel à la fabrication des coupons pendant au moins trois mois encore et que, dans ces conditions, il serait peut être difficile de rétablir en janvier prochain une réserve de cartes suffisante... etc.

Le D^r du C. des M.,
D.

* * *

3^e D^{on}
3^e B
—
N^o 5731

Bruxelles, le 17-11-1871.

URGENT.

NOTE POUR LA 7^e DIRECTION

Je prie mon collègue de la 7^e direction de me faire parvenir dans le plus court délai possible la commande de papier pour cartes-corres-

pondances qui devra être faite immédiatement pour assurer la distribution et l'approvisionnement au 1^{er} janvier prochain dans la prévision de l'extension de la circulation de la carte au Royaume entier et comme suite à la note du 14 de ce mois n° 14562, dont mon collègue des Postes m'annonce lui avoir transmis une copie.

P^r l'Ing^r en ch. D^r de la T. et du M.
L'Ing^r en chef délégué,
L. MAURISSEN. (?)

Remarque figurant sur la note n° 5731 :
Il restait au 1^{er} Obre un approvisionnement de 30 mille feuilles, soit 900.000 cartes à imprimer.
L'approvisionnement de cartes imprimées était de 1.709 mille cartes.
La 5^e évalue la consommation annuelle à 5 millions.

* * *

DOCUMENT SANS DATE (1)

Le magasin possède une réserve de 1.700.000 cartes. Pour arriver à une expédition de 1200 à 1500 mille cartes avant le 25 décembre, il faudra que le magasin fasse rogner aux deux extrémités 500 paquets de cartes par jour, soit par *journée de quinze heures*, 35 paquets par heure. Cela n'est pas absolument impossible, mais il ne faudra pas que l'on perde une minute et que l'ordre soit donné immédiatement. Or les expéditions, tout au moins, devraient attendre peut-être que la loi nécessaire soit sanctionnée, et que ces expéditions demandent une préparation assez longue.

La 5^e et la 6^e devraient, tout au moins, fournir de suite un relevé des expéditions à faire, le cas échéant, à chaque bureau.

(A suivre.)

R. MARLER.

BELGIQUE

LA PREMIÈRE CARTE POSTALE

(Suite.)

Bruxelles, le 18 9bre 1871.

5^e Dir^{on}
1^{er} B

N^o 14647^a

NOTE POUR LA 7^e D^{on}

Comme suite à sa note du 16-11 courant, n^o 693^e, j'ai l'honneur de prier M. le D^r du C. des M. de faire commencer immédiatement par M. le Conservateur du T. le retranchem^t des deux extrémités latérales des c.c. en conformité de la décision ministérielle qui lui a été communiquée par la 5^e D^{on} le 19/10 d^r et dont l'exécution incombe au contrôle.

Il est indispensable que cette opération soit exécutée avec l'activité nécessaire pour que 1.200.000 cartes soient expédiées le 25/12 au plus tard aux bureaux de poste et que le surplus des 500.000 cartes restant en magasin soit également apprêté pour satisfaire aux insuffisances qui viendraient à se révéler dans le courant de janvier.

Je serais obligé à M. De Grelle de me faire connaître si je puis compter sur l'exécution de ces mesures.

D'après les renseignements pris à la 3^e D^{on}, il y a tout espoir que l'extension des cartes-corr. pourra être réalisée dès le 1^{er} janvier prochain, et que le tirage des cartes nouvelles pourra commencer dès cette date.

Si néanmoins la mise en vigueur devait être reculée d'un mois, la décision serait prise assez à temps pour qu'il reste en magasin un nombre de cartes non rognées suffisant pour l'expédition ordinaire de décembre.

Dans tous les cas la mise en vigueur ne sera pas fixée sans que la 7^e D^{on} soit entendue.

Monsieur le D^r De Grelle estime que mes prévisions sont exagérées. Je pourrais lui prouver par des chiffres qu'elles sont au contraire modérées, eu égard aux *faits* qui servent de point de comparaison.

Mais j'admets même l'exagération que je considère comme un devoir en pareille circonstance, puisqu'elle nous placerait au-dessus des besoins : c'est là, le point important.

M. Frantzen recevra en temps utile l'indication des quantités à expédier.

Quant aux instructions et à l'arrêté royal d'exécution, ma Dir^{on} y pourvoira, quand elle sera en mesure de le faire. De ce chef, le Contrôle n'a point de retard à craindre.

De D^r des Postes,
(s.) MICHAUX.

Bruxelles, le 20 9bre 1871.

7^e D^{on}
N^o 805^c

A Monsieur Frantzen,
Conservateur du timbre, à Malines.

M.,

J'ai l'honneur de vous informer qu'ensuite des instructions de M. le

Ministre vous avez à effectuer immédiatement le découpage des cartes-corr. que vous possédez en magasin, de manière à enlever les textes en français et en flamand imprimés aux extrémités.

Cette opération devra être effectuée avec la plus grande activité et au besoin par travail extraordinaire, de manière que vous puissiez disposer pour le mois de décembre prochain d'une quantité de 1200 à 1500 mille cartes ainsi modifiées.

Des indications ultérieures vous feront connaître la répartition de ces cartes entre les bureaux qui devront être approvisionnés, avant la date du 25 décembre prochain.

Le D^r du C. des M.
(s.) DE GRELLE.

N° 576/8

Malines, le 23-11-1871.

Monsieur le D^r

En réponse à votre lettre du 20 de ce mois n° 805^c, j'ai l'honneur de vous informer que l'opération du découpage des textes en français et en flamand imprimés sur les cartes-correspondance, que je possède en magasin, se fera avec la plus grande activité possible et que le peu de temps qui m'est accordé pour effectuer ce travail m'oblige d'adjoindre à mon service, à partir de demain, 24 courant, le nommé Vervort, Jean, en qualité d'ouvrier supplémentaire.

J'estime que, demain, je recevrai les bacs à découper qui ont fait l'objet de ma proposition de commande du 9 de ce mois et que la besogne pourra commencer immédiatement après la réception de ces objets.

Afin d'éviter tout retard concernant le travail précité, je vous prie, Monsieur le Directeur, de vouloir bien inviter votre collègue de la 3^e D^{on} à donner l'ordre à M. Schaar, D^r de l'Arsenal à Malines de faire exécuter immédiatement toute commande que je me verrai forcé de lui adresser directement pour confection ou réparation de bacs à découper les cartes dont il s'agit.

Je renouvelle ma demande contenue dans le 4^e § de ma réponse apostillaire du 9 de ce mois, n° 549/8 à votre note du 7 de ce même mois n° 110, par laquelle je vous exprimais le désir de ne recevoir de la 6^e D^{on} qu'un seul et même état général modèle K renseignant les expéditions de timbres formules et cartes-corresp. à expédier aux bureaux de débit en Xbre prochain.

Le Cons. du Timbre,
FRANTZEN.

BELGIQUE

LA PREMIÈRE CARTE POSTALE

(Suite.)

7^e D^{on}
1^{er} B
—
N^o 805.

Bruxelles, le 24-11-1871.

Urgent

Note à la 3^e Dir^{on}

Comme suite à sa note du 17 9bre n^o 5731, j'ai l'honneur de prier M. l'Ing^r en chef D^r de la T. et du M. de vouloir bien me faire connaître le nom du fournisseur auquel devra être adressée la commande de papier pour l'impression des cartes-correspondance ainsi que *le prix* de cette fourniture.

Le D^r du C. des Mat.,
DE GRELLE.

Bruxelles, le 27-11-1871.

3^e D^{on}
3^e B
N^o 5731

En réponse à sa note ci-dessus j'ai l'honneur d'informer mon collègue que la commande de papier pour cartes-corr. dont il est question dans ma note du 17 de ce mois doit être faite sur le marché des sieurs Denies et de Rysscher pour la fourniture de ces papiers en 1871, au prix de fr. 1,30 le Kilo. — Par suite de la réduction de la feuille à 64 × 55 centimètres, le poids total de la rame et son prix de revient seront établis sur la commande par la 3^e Direction aussitôt que les renseignements que j'ai réclamés à ce sujet seront parvenus.

Je crois devoir faire connaître en même temps à mon collègue qu'il y a nécessité à ce que cette commande me parvienne dans un bref délai.

L'Ing. en ch. D^r de la T. et des M.
L'Ing^r en ch. délégué,
L. MAURISSEN. (?)

Bruxelles, le 29-11-1871.

5^e D^{on}
1^{er} B
—
N^o 14887^a
—

Note à la 6^e Direction (Copie pour la 7^e D^{on})

J'ai l'honneur de transmettre ci-jointe à Monsieur le D^r du Contrôle des Recettes la liste des quantités de cartes-correspondance à expédier dans le courant de décembre prochain, en vue de l'extension des cartes-corr. au Royaume. Les renseignements reçus des 3^e et 7^e Directions

m'autorisent à proposer cette extension pour le 1^{er} janvier 1872. Les chiffres des demandes faites par les comptables devront être remplacés par ceux portés en la dite liste.

Afin de gagner du temps j'envoie copie de cette pièce au contrôle des matières, ce qui permettra au Conservateur du Timbre de commencer immédiatement l'emballage. Ce travail est urgent, vu qu'il est indispensable que l'envoi ait lieu de Malines le 20 décembre au plus tard. Je me propose de demander la publication vers cette date des arrêtés de mise en vigueur, car il est à désirer que le public soit prévenu quelques jours avant la nouvelle année qui est une époque si féconde en correspondances. Les achats commenceront donc avant le 1^{er} janvier et il est indispensable que les bureaux soient pourvus à temps. Dans le cas où la 6^e D^{on} remarquerait des lacunes dans cette liste, il est indispensable qu'elle notifie le plus tôt possible à la 7^e Dir^{on} les rectifications qu'elle jugerait devoir faire. L'envoi comporte 1.177.400 pièces, qui, avec les quantités existant dans les bureaux, permettront de faire face aux besoins présumés. La répartition a été faite proportionnellement au produit de la vente des timbres-poste.

Les 550.000 cartes restant en magasin à Malines formeront une réserve augmentée de tout le tirage qui pourra être obtenu jusqu'à fin décembre, au moyen de la nouvelle planche qui va être fabriquée. Il importe que le conservateur du timbre reçoive l'ordre de procéder au découpage et à l'emballage de cette réserve, au fur et à mesure de la fabrication.

Copie de la présente a été envoyée à M. le D^r du C. des Mat.

Le Directeur des Postes,
(s.) A. MICHAUX.

* * *

STATISTIQUE

Extraits, de la liste en question, relatifs à quelques bureaux importants.

Anvers (place Verte)	100.000	Huy	15.000
» (station)	15.000	Ixelles (Brux.)	23.000
Bruges	20.000	Liège (centre)	60.000
Bruxelles (centre)	120.000	Louvain	20.000
» (Nord)	35.000	Malines	12.000
Charleroi	20.000	Molenbeek (B.)	15.000
Courtray	12.000	Tournay	25.000
Gand (centre)	40.000	Verviers	25.000
Hasselt	10.000		

Total général de la liste : 1.177.400.

* * *

5^e D^{on}
1^{er} B
N^o 15078^a

Bruxelles, le 8 Xbre 1871.

Note pour la 7^e Direction

J'ai l'honneur de renvoyer à Monsieur le Directeur du Contrôle des M. sa note ci-jointe du 1^{er} Xbre c' n^o 17.340, en l'informant que je viens de recevoir de la 3^e direction l'assurance que les difficultés appréhendées par mon collègue ne se produiront point.

La fabrication commencera prochainement avec la planche nouvelle, de manière à donner, pour le 31 décembre, une quantité d'environ 500.000 cartes, qui, réunies aux 400.000 restant disponibles après l'expédition, formeront une réserve de 900.000. De plus cette fabrication continuera en janvier, aussi longtemps qu'il sera jugé nécessaire.

Je prie donc mon Collègue de donner des ordres immédiats au Conservateur, tant pour le découpage des quantités à fabriquer, que pour la préparation des envois demandés à la liste ci-jointe, que j'ai transmise une première fois à son contrôle le 29 novembre dernier.

Vu le temps qui s'est écoulé depuis, je suis d'avis de reporter au 25 décembre le délai endéans lequel l'expédition de Malines aux bureaux de poste devra être terminée. Il importe que cette date ne soit point dépassée.

Copie de la présente est adressée à la 6^e Direction.

Le Directeur des Postes,
A. MICHAUX.

* * *

7-12-71. • 4,27 s.

Copie d'un télégramme de service.

Bruxelles législatif
à Bruxelles.

Directeur Vanderzanden

Rien à retrancher de ma liste d'envoi de cartes.
3^e Direction fabriquera 30.000 par jour à dater du 15.
Faites le nécessaire pour exécuter le 1^{er} janvier.

(signé) MICHAUX.

* * *

Bruxelles Nord à Malines.

7-12-71.

M. Frantzen,

Suspendez provisoirement découpage des cartes-correspondance.

(signé) DE GRELLE.